

# Procès-verbal

**DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE  
compétente à l'égard des  
ADJOINTS ADMINISTRATIFS  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division  
des Personnels  
d'Administration et  
d'Encadrement

Affaire suivie par :  
Emmanuel BERTHE  
Chef de Division

Dossier traité par :  
Carole HOLLEVILLE  
Chef de bureau DPAE 3

Téléphone :  
03 22 82 38 70  
Fax :  
03 22 82 37 69  
Mél. :  
[ce.dpae@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpae@ac-amiens.fr)

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex

La commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES) s'est réunie au Rectorat de l'académie d'AMIENS le 27 novembre 2009, afin d'examiner les travaux de réduction d'ancienneté.

La séance est ouverte à 14h40 sous la présidence de monsieur Patrick GUIDET, Secrétaire Général de l'académie d'Amiens.

Sont présents (par ordre alphabétique) :

**POUR LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

Madame Valérie BERTOUX	Directrice des Relations et des Ressources Humaines
Madame Michèle FACHE	Secrétaire Générale Inspection académique de la SOMME
Monsieur Philippe KOSZYK	Proviseur Lycée Condorcet de SAINT-QUENTIN
Monsieur Michel MARCHAND	Agent comptable Lycée Condorcet de SAINT-QUENTIN
Madame Catherine MARTINEZ	Secrétaire Générale Inspection académique de l'OISE
Madame Michèle TOURBE	Secrétaire Générale Inspection académique de l'AISNE

**POUR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :**

Madame Marie-Thérèse BOULFROY	Rectorat de l'académie d'AMIENS
Madame Maryline CARTON	Lycée Condorcet SAINT-QUENTIN
Madame Anne Marie DAMIS	IUFM de l'académie d'AMIENS
Monsieur Bernard GUEANT	Rectorat de l'académie d'AMIENS
Monsieur Daniel HENNEQUIN	Collège Etouvie AMIENS
Madame Edith LENGLET	Lycée du Vimeu FRIVILLE-ESCARBOTIN

Le secrétariat de la commission est assuré conjointement par monsieur Emmanuel BERTHE, chef de la Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement, et monsieur Bernard GUEANT, secrétaire adjoint désigné par les représentants du personnel.

## **I – DÉCLARATION LIMINAIRE :**

Monsieur Bernard GUEANT, pour le syndicat SNASUB-FSU, donne lecture de la déclaration liminaire jointe en annexe 1 du présent procès-verbal.

Le Président souhaite répondre à deux points particuliers soulevés par le SNASUB-FSU.

Concernant la répartition du reliquat indemnitaire sur le mois de décembre 2009, le Président rappelle qu'il ne s'agit pas de faire une distinction entre les personnels exerçant en services déconcentrés et les personnels des EPLE, mais de tenir compte, dans l'attribution du supplément indemnitaire, des disponibilités budgétaires de chaque BOP (141 pour les EPLE et du 214 pour les services).

Il rappelle également que la politique académique amorcée depuis quelques années tend vers un rééquilibrage des coefficients affectés aux personnels des EPLE ; par ailleurs, les suppressions de postes en services déconcentrés ont engendré des contraintes pour les agents qu'il convient de prendre en compte.

En ce qui concerne la demande du SNASUB-FSU d'abandonner la possibilité d'attribuer 3 mois au titre des réductions d'ancienneté, le Président signale qu'il s'agit bien d'une possibilité offerte par les textes, répondant à un cadrage national et permettant de tenir compte du mérite des agents. Cette politique est relayée au niveau académique afin que les agents les plus méritants puissent bénéficier d'une progression de carrière significative.

Le Président rappelle enfin que le dispositif actuel de réduction d'ancienneté a été mis en place après consultation des représentants du personnel réunis au Rectorat d'AMIENS lors d'un groupe de travail le 15 avril 2009.

## **II – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 JUIN 2009 :**

Le procès-verbal de la commission administrative paritaire académique du 25 juin 2009 (titularisations, détachement et mouvement intra-académique) est approuvé à l'unanimité.

## **III – TITULARISATION DES CONTRATS PACTE :**

4 agents ont été recrutés par la voie du PACTE le 1<sup>er</sup> décembre 2008, bénéficiant d'un contrat d'une durée d'un an jusqu'au 30 novembre 2009.

S'agissant d'un parcours de professionnalisation, l'aptitude professionnelle des agents concernés à être titularisés, a été examinée et évaluée par une commission réunie le 23 octobre 2009 au Rectorat d'AMIENS. Cette instance était tenue de se prononcer sur chaque agent, à partir d'un dossier contenant notamment le carnet de suivi par le tuteur ainsi que son avis sur l'aptitude de l'agent, et après entretien.

<b>Nom- prénom</b>	<b>Affectation</b>	<b>Fonctions</b>
Virginie PICARD	DEC RECTORAT d'AMIENS	Secrétariat gestion
Thiffaine PINGARD	CROUS d'AMIENS	Secrétariat gestion
Clémentine COPIN	Lycée Cassini de CLERMONT	Secrétariat gestion
Elsa VIOLET	LP Charles de Bovelles de NOYON	Secrétariat gestion

La commission ayant émis un avis favorable à la titularisation au 1<sup>er</sup> décembre 2009 de ces 4 candidats, les commissaires paritaires approuvent à l'unanimité leur titularisation.

#### **IV – DEMANDES D'INTÉGRATION**

La commission doit rendre un avis concernant les demandes d'intégration dans le corps des ADJAENES, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de 3 ATEC du Rectorat d'AMIENS exerçant à la Division de la Logistique des Services académiques (DLSA) et en détachement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, à savoir :

- monsieur Francis LIEVAL,
- monsieur Bruno MARIAGE,
- madame Fanny PARENT.

Leurs demandes d'intégration dans le corps des ADJAENES ont reçu un avis favorable du responsable de la DLSA. Elles sont approuvées à l'unanimité par les membres de la CAPA. Elles seront par ailleurs présentées à la prochaine CAPA des ATEC.

#### **V – DEMANDES DE DÉTACHEMENT :**

La CAPA est saisie, pour information :

1. de la demande de détachement dans le corps des adjoints techniques principaux de recherche et de formation, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, de madame Nathalie ALEXANDRE, ADJAENES à l'UTC de COMPIEGNE, en qualité de secrétaire des enseignants-chercheurs au laboratoire Heudiasyc du CNRS au sein du département Génie Informatique. Cette demande a reçu un avis favorable de la CPE du 14 mai dernier ;
2. de la demande de détachement dans les corps des ATRF 2<sup>ème</sup> classe de madame Maryline GAFFET, AASD 2<sup>ème</sup> classe au secrétariat coordination du Pôle Cathédrale de l'UPJV. Sa demande a reçu un avis favorable de la CPE du 22 mai dernier.

#### **IV – LES RÉDUCTIONS D'ANCIENNETÉ**

Le Président rappelle les règles d'attribution des mois de réduction d'ancienneté :

- le nombre de mois de réduction attribués par agent titulaire peut être de 1, 2 ou 3 mois, sachant que 30% des agents doivent avoir au moins 2 mois ;
- ainsi, 10% des agents peuvent bénéficier de 3 mois, 20% de deux mois et 20% d'un mois.

La répartition des mois est proposée par type de structures d'exercice, à savoir :

- EPLE
- Services déconcentrés (Rectorat – IA – DRDJS – CRDP – CIO)
- Enseignement supérieur (UPJV – UTC – IUFM – CROUS)

Puis par corps, grade, avis, ancienneté de grade, échelon et ancienneté d'échelon.

Le nom des **agents bénéficiaires** de réductions est indiqué sur le document figurant en **annexe 2** de ce procès-verbal.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et lève la séance à 16h00.

Fait à AMIENS, le 28 mai 2010

Le secrétaire,

Le secrétaire-adjoint,

Le Président,

Emmanuel BERTHE

Bernard GUÉANT

Patrick GUIDET